

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 06988
Numéro SIREN : 338 228 414
Nom ou dénomination : MOET HENNESSY

Ce dépôt a été enregistré le 15/05/2024 sous le numéro de dépôt 59411

MOET HENNESSY SAS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long, sweeping stroke followed by a smaller, more complex flourish.

COMPTES DE LA SOCIETE

31 DECEMBRE 2023

24-32 RUE JEAN GOUJON 75008 PARIS

338 228 414 RCS PARIS

MOET HENNESSY SAS

COMPTE DE RESULTAT	3
BILAN.....	4
NOTES ANNEXES AUX COMPTES.....	7
FILIALES ET PARTICIPATIONS	18

MOET HENNESSY SAS

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2023

Produits / (Charges)	(en k€)	Notes	2023	2022
Produits financiers des filiales et participations			543 166	527 498
Titres en portefeuille : dépréciations et provisions			(50 289)	(15 633)
résultats de cession			-	-
Gestion des filiales et participations		4.1	492 877	511 865
Coût de la dette financière nette		4.2	(13 384)	308
Résultat de change		4.3	66	69
Autres produits et charges financiers		4.4	(228)	(162)
RESULTAT FINANCIER :			479 331	512 080
Prestations de services et autres revenus		5	815 143	706 022
Frais de personnel		6	(335 699)	(296 757)
Autres charges nettes de gestion		7	(515 092)	(436 659)
RESULTAT D'EXPLOITATION :			(35 648)	(27 394)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT :			443 683	484 686
RESULTAT EXCEPTIONNEL :			-	-
Impôt sur les sociétés		8	9 982	(10 772)
RESULTAT NET :			453 665	473 914

MOET HENNESSY SAS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF

(en k€)	Notes	2023			2022
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	9				
Logiciels		54 278	(43 690)	10 588	9 209
Droit au bail		17 277	(1 870)	15 407	16 847
Autres immobilisations incorporelles		3	-	3	3
Immobilisations incorporelles en cours		4 570	-	4 570	3 024
Immobilisations corporelles	10				
Constructions		12 366	(10 019)	2 347	2 512
Autres immobilisations corporelles		98 025	(65 356)	32 669	35 924
Immobilisations corporelles en cours		49 754	-	49 754	18 228
Immobilisations financières					
Participations	11	3 345 010	(66 800)	3 278 210	3 019 778
Créances rattachées à des participations	12	125 995	-	125 995	-
Prêts et autres immobilisations financières		1 968	-	1 968	1 301
ACTIF IMMOBILISÉ :		3 709 246	(187 735)	3 521 511	3 106 826
Créances	13	483 909	(475)	483 434	696 613
Valeurs mobilières de placement		1	-	1	1
Disponibilités		5	-	5	6
ACTIF CIRCULANT :		483 915	(475)	483 440	696 620
Comptes de régularisation	14	31 178	-	31 178	26 486
TOTAL ACTIF :		4 224 339	(188 210)	4 036 129	3 829 932

MOET HENNESSY SAS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF

<i>(en k€)</i>	Notes	2023	2022
Capital social <i>(dont versé : 428 730)</i>	15	428 730	428 730
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 801 482	1 801 482
Réserves et écarts de réévaluation	16	75 550	75 550
Report à nouveau		421 119	600 099
Résultat de l'exercice		453 665	473 914
Provisions réglementées		-	-
CAPITAUX PROPRES :	15	3 180 546	3 379 775
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :	17	69 855	57 522
Emprunts obligataires		-	-
Autres dettes financières	18	354 441	954
Autres dettes	19	429 100	389 554
DETTES :		783 541	390 508
Comptes de régularisation		2 187	2 127
TOTAL PASSIF :		4 036 129	3 829 932

MOET HENNESSY SAS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
3.	FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POST- CLOTURE	10
4.	RESULTAT FINANCIER	10
5.	PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS	11
6.	FRAIS DE PERSONNEL	11
7.	AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION	12
8.	IMPOT SUR LES SOCIETES	12
9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
10.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
11.	PARTICIPATIONS	13
12.	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	13
13.	CREANCES	14
14.	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	14
15.	CAPITAL ET PRIMES	14
16.	RESERVES ET ECARTS DE REEVALUATION	15
17.	VARIATION DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS	15
18.	DETTE FINANCIERE BRUTE	16
19.	AUTRES DETTES	16
20.	AUTRES INFORMATIONS	17

MOËT HENNESSY SAS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la Société

MOËT HENNESSY SAS, société holding, regroupe dans son portefeuille les principales participations françaises "Vins & Spiritueux" du groupe LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON, hors vins d'exception. MOËT HENNESSY SAS fournit en outre des prestations administratives à des sociétés filiales ou apparentées du groupe LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON et engage des frais pour le compte de celles-ci.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

En janvier 2023, MOËT HENNESSY SAS a acquis la société MINUTY SAS pour un montant de 280 millions d'euros. Le pourcentage de détention de MINUTY SAS par MOËT HENNESSY SAS est de 100%.

En mai 2023, MOËT HENNESSY SAS a constitué une nouvelle filiale, MOËT HENNESSY GREECE, pour un montant de 250 milliers d'euros. Le pourcentage de détention de MOËT HENNESSY GREECE par MOËT HENNESSY SAS est de 100%.

En juillet 2023, MOËT HENNESSY SAS a souscrit à l'augmentation de capital de la JV DIONISO pour un montant de 5 millions d'euros. Le pourcentage de détention de JV DIONISO par MOËT HENNESSY SAS reste de 50%.

En septembre 2023, MOËT HENNESSY SAS a constitué une nouvelle filiale, MOËT HENNESSY HAINAN COMPANY LTD, pour un montant de 7 millions de yuan (*902 milliers d'euros*). Le pourcentage de détention de MOËT HENNESSY HAINAN COMPANY LTD par MOËT HENNESSY SAS est de 100%.

En octobre 2023, MOËT HENNESSY SAS s'est engagé définitivement au versement, en mars 2026, d'un complément de prix d'un montant de 22,5 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'ESCLANS ESTATE. Après cette opération, le pourcentage de détention de MOËT HENNESSY SAS dans ESCLANS ESTATE reste inchangé.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Cadre général, changement de méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat de MOËT HENNESSY SAS sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2014-03 et 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (« ANC »), ainsi qu'aux règlements postérieurs, sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2013.

Le compte de résultat est présenté de manière à permettre une meilleure compréhension de la formation du résultat, notamment lié à l'activité patrimoniale de la société, comme décrit en Note 1.1.

Cette présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le résultat de gestion des autres titres, le coût de la dette financière qui est liée en substance à la détention de ces titres, ainsi que les autres éléments résultant de la gestion des titres ou de la dette, en particulier les résultats de change sur instruments de couverture. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres et des créances rattachées, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille, résultats de cession de titres.

MOET HENNESSY SAS

Le résultat d'exploitation inclut des frais de gestion ainsi que des frais de personnel, sous déduction des montants refacturés aux filiales et entreprises liées concernées, soit par facturation de prestations administratives, soit par refacturation des frais qui ont été pris en charge pour-compte.

Les résultats financiers et d'exploitation incluent les éléments dont la nature relève de la gestion financière de la société, ou de l'exploitation administrative, quel que soit leur montant ou leur occurrence. Le résultat exceptionnel englobe ainsi les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans les résultats financier ou d'exploitation.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (*prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition*) ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail amortis sur la durée des baux et de coûts de développement informatique amortis selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée de leurs composants (*1 à 3 ans*).

La base amortissable des immobilisations est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (*prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition*) ou à leur valeur d'apport.

Elles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation ; les durées retenues sont les suivantes :

- matériel informatique	3 à 10 ans
- installations techniques, matériels et outillage	3 à 12 ans
- autre immobilisations corporelles	3 à 40 ans

La base amortissable des immobilisations est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (*hors frais accessoires*) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence.

S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de situation nette de ces entités. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille de titres de participation sont classées en gestion des filiales et participations.

MOËT HENNESSY SAS

Lorsque la valeur d'inventaire de la participation est négative, une provision pour dépréciation des créances rattachées éventuelles est enregistrée, à due concurrence, en complément de la dépréciation des titres, une provision pour risque au-delà.

2.5. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

2.6. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique faisant l'objet d'une clause statutaire d'attribution aux associés, sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

2.7. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées au cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont compensés par les pertes et les gains non réalisés des opérations de couvertures associés.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.8. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

2.9. Engagements hors bilan en matière de pension complémentaire de retraite et indemnités de départ en retraite

Le montant de ces engagements résulte d'évaluations actuarielles annuelles réalisées par un actuaire indépendant et déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations intègrent des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et, le cas échéant, de rentabilité des placements dédiés.

2.10. Impôts sur les sociétés : convention d'intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2019, MOËT HENNESSY SAS est société mère d'un groupe fiscal constitué de filiales françaises (*Art. 223 A et suivants du CGI*). La convention d'intégration ne modifie pas, le plus souvent, la charge d'impôt ou le droit au bénéfice des reports déficitaires des filiales concernées ; leur situation fiscale vis-à-vis de MOËT HENNESSY SAS reste en effet identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée, tant que ces filiales sont membres du groupe fiscal. L'économie ou la charge complémentaire d'impôt, du montant de la différence

MOËT HENNESSY SAS

entre la somme de l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable d'ensemble, est enregistrée par MOËT HENNESSY SAS.

3. FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POST- CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes par le Président, aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

4. RESULTAT FINANCIER

4.1. Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	2023	2022
Dividendes perçus de sociétés françaises	543 909	525 366
Quote-part de résultat du GIE	(743)	2 132
Produits financiers de filiales et participations	543 166	527 498
Variation des dépréciations	(50 220)	(15 633)
Variation des provisions pour risques et charges	(69)	-
Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations	(50 289)	(15 633)
Résultat de cession	-	-
Gestion des filiales et participations	492 877	511 865

Concernant la variation des dépréciations et provisions, voir également Note 17.

4.2. Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette, y compris effet des instruments de couverture de taux, s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	2023	2022
Coût de la dette financière nette hors Groupe	-	-
Charge d'intérêts intra-groupe	(17 331)	(16)
Produit d'intérêts intra-groupe	3 947	324
Coût de la dette financière nette intra-Groupe	(13 384)	308
Coût de la dette financière nette	(13 384)	308

4.3. Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

<i>(en k€)</i>	2023	2022
Différences positives de change	580	775
Différences négatives de change	(514)	(706)
Variation des provisions pour pertes de change latente	-	-
Résultat de change	66	69

Sur la variation des provisions, voir également Note 17.

MOËT HENNESSY SAS

4.4. Autres produits et charges financiers

Le montant des autres produits et charges financiers s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	2023	2022
Autres produits financiers	-	-
Autres charges financières	(228)	(162)
Variations des provisions	-	-
Autres produits et charges financiers	(228)	(162)

5. PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS

Les prestations de services sont constituées de facturations de prestations administratives à des sociétés filiales ou apparentées et de refacturations de frais supportés pour le compte de celles-ci. En particulier, lors de la prise de participation de DIAGEO dans MOËT HENNESSY en 1994, a été établie une convention entre DIAGEO et LVMH ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre MOËT HENNESSY SAS et les autres holdings du groupe LVMH. En application de cette convention, la quote-part des frais communs revenant aux autres holdings a donné lieu à facturation par MOËT HENNESSY d'un montant de 277 millions d'euros.

6. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel incluent les rémunérations brutes et charges patronales, les avantages post-emploi, les autres avantages à long terme et le coût des plans d'options et assimilés.

6.1. Rémunérations brutes

Compte tenu de la nature de l'activité de la société, telle que décrite en Note 1.1, une part importante de ces rémunérations est refacturée aux sociétés du Groupe dans le cadre de prestations administratives.

La rémunération allouée aux mandataires sociaux n'est pas communiquée, dans la mesure où cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2. Engagements en matière d'avantages post-emploi : pensions complémentaires de retraite et indemnités de départ en retraite

Au 31 décembre 2023, l'engagement non comptabilisé, net des actifs financiers venant en couverture, déterminé selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les comptes consolidés du groupe LVMH, est de 37,4 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'estimation de cet engagement est de 3,15 %.

Les versements effectués en couverture de cet engagement, soit 7 millions d'euros en 2023 (1 millions d'euros en 2022), sont comptabilisés dans la rubrique Frais de personnel.

MOËT HENNESSY SAS

6.3. Effectif moyen

L'effectif moyen de la société pour 2023 et 2022, se répartit de la manière suivante :

	2023	2022
Cadres	1 060	890
Agents de maîtrise	33	39
Employés	8	7
Total	1 101	936

7. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION

Les charges de gestion sont constituées notamment de maintenance, loyers, honoraires, et frais de déplacements et de communication.

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société telle que décrite en Note 1.1, une part importante de ces charges de gestion est refacturée aux sociétés du Groupe LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON.

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés comptabilisé dans les autres charges de gestion s'élève à 10 millions d'euros sur l'exercice 2023 (8 millions d'euros en 2022).

8. IMPOT SUR LES SOCIETES

8.1. Ventilation de l'impôt

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en k€)	Résultat avant impôt	(Charge) / Produit d'impôt	Résultat net
Résultat courant	443 683	10 681	454 364
Résultat exceptionnel	-	-	-
	443 683	10 681	454 364
Impôts sur exercices antérieurs	-	(231)	(231)
Provisions pour risques généraux	-	(8 896)	(8 896)
Incidence de l'intégration fiscale	-	8 428	8 428
	443 683	9 982	453 665

8.2. Déficits liés à l'intégration fiscale

Au 31 décembre 2023, le montant des déficits fiscaux restituables par MOËT HENNESSY à ses filiales s'élève à 34 millions d'euros.

8.3. Imposition différée

Le solde d'impôts différés provenant de différences temporaires d'imposition s'élève au 31 décembre 2023 à un montant net débiteur de 6,5 millions d'euros, dont 6 millions d'euros au titre de différences temporaires devant se dénouer en 2024.

MOET HENNESSY SAS

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en k€)	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2022	Investissements	Valeur nette des actifs cédés et mis au rebut	Dotations aux amortissements	Variations des provisions pour dépréciations	Reclassements nets	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2023
Logiciels	9 209	4 731	-	(5 968)	-	2 616	10 588
Droit au bail	16 847	-	-	(1 440)	-	-	15 407
Autres immobilisations incorporelles	3	-	-	-	-	-	3
Immobilisations incorporelles en-cours	3 024	4 162	-	-	-	(2 616)	4 570
Total	29 083	8 893	-	(7 408)	-	-	30 568

Au 31 décembre 2023, les principales immobilisations incorporelles sont des logiciels acquis ou développés, ainsi que des droits au bail.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en k€)	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2022	Investissements	Valeur nette des actifs cédés et mis au rebut	Dotations aux amortissements	Variations des provisions pour dépréciations	Reclassements nets	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2023
Constructions	2 512	-	-	(165)	-	-	2 347
Autres immobilisations corporelles	35 924	4 862	(14)	(8 511)	-	408	32 669
Immobilisations corporelles en cours	18 228	31 934	-	-	-	(408)	49 754
Total	56 664	36 796	(14)	(8 676)	-	-	84 770

Au 31 décembre 2023, les autres immobilisations corporelles correspondent à des aménagements et matériel de bureau.

11. PARTICIPATIONS

(en k€)	2023	2022
Valeur brute du portefeuille de participations	3 345 010	3 036 358
Dépréciations	(66 800)	(16 580)
Total	3 278 210	3 019 778

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.4.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 17.

12. CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations correspondent à un prêt accordé par MOET HENNESSY SAS à MINUTY SAS pour un montant total de 126 millions d'euros (dont 3 millions d'intérêts courus non échus au 31 décembre 2023).

MOET HENNESSY SAS

13. CREANCES

Le solde des créances s'analyse ainsi :

(en k€)	2023			2022
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	396 872	-	396 872	673 267
<i>dont : compte courant financier</i>	-	-	-	270 520
<i>dont : clients groupe</i>	395 156	-	395 156	373 034
<i>dont : compte courant d'intégration fiscale</i>	1 716	-	1 716	29 713
Créances sur l'Etat	79 765	-	79 765	16 554
Autres créances	7 272	(475)	6 797	6 792
Total	483 909	(475)	483 434	696 613

L'échéance de l'ensemble des créances est inférieure à un an.

14. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisation actif concernent essentiellement les charges constatées d'avance portant sur les Autres charges nettes de gestion.

15. CAPITAL ET PRIMES

15.1. Capital

Le capital social, entièrement libéré, est constitué de 61 247 148 actions au nominal de 7 euros. Toutes les actions constituant le capital social bénéficient des mêmes droits.

15.2. Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres réserves et prov. réglementées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Au 31/12/2022 avant affectation du résultat	61 247 148	428 730	1 801 482	75 550	600 099	473 914	3 379 775
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	473 914	(473 914)	-
Dividendes 2022	-	-	-	-	(652 894)	-	(652 894)
Au 31/12/2022 après affectation du résultat	61 247 148	428 730	1 801 482	75 550	421 119	-	2 726 881
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	453 665	453 665
Au 31/12/2023 avant affectation du résultat	61 247 148	428 730	1 801 482	75 550	421 119	453 665	3 180 546

Conformément aux statuts et à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2023, le résultat de l'exercice 2022 a été affecté au report à nouveau et 652,9 millions d'euros ont été versés aux actionnaires.

MOET HENNESSY SAS

16. RESERVES ET ECARTS DE REEVALUATION

Les réserves s'analysent de la façon suivante :

(en k€)	2023	2022
Réserve légale	42 873	42 873
Réserves réglementées	32 677	32 677
Autres réserves	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Total	75 550	75 550

Les réserves réglementées comprennent la réserve constituée lors de la conversion du capital en euros.

17. VARIATION DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31 décembre 2022	Dotations	Utilisations	Reprises	31 décembre 2023
Titres de participation	16 580	50 220	-	-	66 800
Autres actifs	999	-	-	(524)	475
Dépréciations d'actifs	17 579	50 220	-	(524)	67 275
Autres risques et charges	20 792	13 246	(6 401)	(3 691)	23 946
Risques généraux	36 529	16 430	-	(7 534)	45 425
Pertes de change latentes	201	484	(201)	-	484
Provisions pour risque et charges	57 522	30 160	(6 602)	(11 225)	69 855
Total	75 101	80 380	(6 602)	(11 749)	137 130
Dont : Résultat financier		50 289	-	-	
Résultat d'exploitation		13 661	(6 602)	(4 215)	
<i>dont frais de personnel</i>		13 177	(6 401)	(3 691)	
Autres		16 430	-	(7 534)	
		80 380	(6 602)	(11 749)	

Les provisions pour autres risques incluent notamment des provisions pour rémunérations différées ; elles correspondent en outre à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisées ou probables, liées aux activités de la société ou de ses filiales.

Les provisions pour risques généraux correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités de la Société ou de ses filiales ; ces activités sont en effet exercées à un niveau international, dans le contexte d'un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, la Société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectifications de la part des administrations fiscales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Voir également Notes 4, 8 et 11.

MOET HENNESSY SAS

18. DETTE FINANCIERE BRUTE

La dette financière brute s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	2023	2022
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71	207
Dettes financières intra-groupe	354 370	747
Autres dettes	-	-
Autres dettes financières	354 441	954
Dettes financières brute	354 441	954

18.1. Analyse de la dette financière brute par échéance

La répartition de la dette financière brute par nature et selon son échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, est présentée dans le tableau ci-après :

(en k€)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71	71	-	-	-	-
Dettes financières intra-groupe	354 370	354 370	-	-	1 834	354 370
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	354 441	354 441	-	-	1 834	354 370
Dettes financières brute	354 441	354 441	-	-	1 834	354 370

18.2. Dette financière intra-groupe

Au 31 décembre 2023, la dette financière intra-Groupe est constituée, d'un emprunt à moins d'un an pour un montant total de 300,6 millions d'euros et d'un compte courant financier pour un montant total de 53,7 millions d'euros avec la société du groupe LVMH assurant la gestion centralisée de la Trésorerie.

Ce solde inclut des intérêts courus à hauteur de 1 834 milliers d'euros.

19. AUTRES DETTES

La répartition des autres dettes par nature et selon leur échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, sont présentées dans le tableau ci-après :

(en k€)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 612	163 612	-	-	102 802	73 115
Dettes fiscales et sociales	155 316	155 316	-	-	88 279	-
Autres dettes	110 172	2 672	107 500	-	-	-
Autres dettes	429 100	321 600	107 500	-	191 081	73 115

MOËT HENNESSY SAS

20. AUTRES INFORMATIONS

20.1. Autres engagements

<i>(en k€)</i>	2023
Donnés : Cautions accordées à des filiales directes et indirectes	10 679

20.2. Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune nouvelle convention avec les parties liées au sens de l'article R.123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

Voir également Note 5.

20.3. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société MOËT HENNESSY SAS sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SE

au capital de 150 614 520 euros

22 avenue Montaigne – 75008 PARIS

775 670 417 RCS Paris

La société MOËT HENNESSY SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, conformément aux articles L 233-17 et R 233-15 du Code de Commerce, d'établir des comptes consolidés.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'unités monétaires)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital (a)	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et avals accordés	Chiffres d'affaires hors taxes	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2023 (b)	
												Brute
Filiales françaises (> 50%)												
MHCS SA	Epemay	EUR	433 784	4 035 723	99,99	1045 200	-	-	2 907 835	541374	60 647	
Moët Hennessy Investissements SA	Paris	EUR	460 040	(8 676)	99,99	460 040	-	-	-	60	-	
Jas Hennessy & Co SA	Cognac	EUR	16 588	3 767 278	99,02	453 987	-	-	1846 075	567 689	483 262	
Esclans Estate SAS	La Motte	EUR	2 400	14 238	100,00	349 920	-	-	-	(3)	-	
Minuty SAS	Gassin	EUR	273 (e)	43 723 (e)	100,00	280 000	125 995	-	73 978 (e)	10 688 (e)	-	
Cie Française de Champagne et du Luxe SA	Epemay	EUR	2 700	10 127	99,99	245 053	-	-	2 316	3 585	-	
Chamfipar SA	Epemay	EUR	4 500	123 314	100,00	228 863	-	-	2 240	3 977	-	
Château d'Esclans SAS	La Motte	EUR	16 005	43 800	55,00	137 280	-	-	24 799	16 948	-	
Château du Galoupet SAS	La Londe-les-Maures	EUR	20 000	(6 487)	100,00	46 903	-	-	685	(4 536)	-	
Rum Entreprise SAS	Paris	EUR	7 238	(10 264)	100,00	5 000	-	-	6 119	(6 324)	-	
Chandon International SAS	Paris	EUR	13 500	(13 065)	100,00	13 500	-	-	3 629	(3 065)	-	
Cravan SAS	Paris	EUR	7 200	(3 561)	100,00	7 200	-	-	927	(2 716)	-	
Participations françaises (> 10% et ≤ 50%)												
GIE Polynomes		EUR	44 275	(4 956)	5,00	6 641	-	-	32	(4 956)	-	
Participations étrangères (> 10% et ≤ 50%)												
JV Dioniso		EUR	1 000	59 868	50,00	49 579	-	-	64 113	(16 114)	-	
Autres filiales et participations												
Filiales												
Filiales françaises						36	-	-	-	-	-	
Filiales étrangères						2 677	-	-	-	-	-	
Participations												
Participations françaises						1270	-	-	-	-	-	
Participations étrangères						1921	-	1629	-	-	-	
						3 345 010	3 278 210	125 995	1 629		543 909	

(a) Avant affectation du résultat de l'exercice.

(b) Hors quote-part de résultats de GIE.

(c) Données du rapport des commissaires aux comptes au 31 Octobre 2023.

MOËT HENNESSY

Société par actions simplifiée au capital de 428.730.036 Euros
Siège social : 24-32 rue Jean Goujon – 75008 Paris
338 228 414 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 AVRIL 2024

Le vendredi 19 avril 2024, à 14 heures 30,

les Associés de la SAS MOËT HENNESSY se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, sur convocation du Président.

Conformément aux dispositions de l'article 17.4 des statuts, la réunion se tient par visioconférence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe SCHAUS en sa qualité de Président de la Société.

Madame Isabelle EBERHARDT est désignée comme Secrétaire de séance.

(...)

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence dûment émargée et certifiée exacte par les membres du bureau, que (...) les associés présents, représentés ou votant par correspondance possèdent la totalité des actions ayant droit de vote.

En cet état, Monsieur le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer sur toutes les questions inscrites à son ordre du jour.

(...)

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- * *Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;*
- * *Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce ;*
- * *Affectation du résultat ;*
- * *Fixation du plafond global annuel dans la limite duquel le Président est autorisé à donner à un tiers pour le compte de la Société toute caution, aval ou garantie, ou toute sûreté personnelle, notamment toute garantie à première demande ainsi que toute lettre de confort ou d'intention ;*

A TITRE EXTRAORDINAIRE

* Mise à jour des statuts pour tenir compte des changements intervenus dans l'actionnariat en 2022 et 2023.

(...)

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

(...)

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 453 665 241,55 euros, comme suit :

• Détermination du montant distribuable :

Résultat bénéficiaire de l'exercice	453 665 241,55 euros
Report à nouveau créditeur au 31.12.2023	421 118 740,20 euros
Soit un résultat distribuable de	<u>874 783 981,75 euros</u>

• Affectation :

- Distribution à titre de dividendes	558 573 989,76 euros
- Affectation au Report à Nouveau	316 209 991,99 euros
Total	<u>874 783 981,75 euros</u>

Compte tenu de cette affectation, le dividende brut ressort à 9,12 euros par action, avant effet de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire. Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 30 avril 2024.

Conformément aux dispositions légales et ainsi que le rapport de gestion le mentionne, l'Assemblée prend acte de ce que les dividendes versés au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Nombre d'actions composant le capital social	Dividende brut versé (*) (en euros)
2020	61.247.148	3,27
2021	61.247.148	6,88
2022	61.247.148	10,66

(*) Avant effets de la réglementation fiscale applicable aux bénéficiaires

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée à l'unanimité**.

(...)

**Pour extrait certifié conforme
par le Président :**





Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Moët Hennessy

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Moët Hennessy

Société par actions simplifiée

RCS : Paris 338 228 414

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Moët Hennessy relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.4 de l'annexe aux états financiers expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 9 avril 2024

Isabelle Sapet

Associée

MOET HENNESSY SAS

COMPTES DE LA SOCIETE

31 DECEMBRE 2023

24-32 RUE JEAN GOUJON 75008 PARIS

338 228 414 RCS PARIS

MOET HENNESSY SAS

COMPTE DE RESULTAT 3

BILAN..... 4

NOTES ANNEXES AUX COMPTES.....7

FILIALES ET PARTICIPATIONS18

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2023

Produits / (Charges)	<i>(en k€)</i>	Notes	2023	2022
Produits financiers des filiales et participations			543 166	527 498
Titres en portefeuille : dépréciations et provisions			(50 289)	(15 633)
résultats de cession			-	-
Gestion des filiales et participations		4.1	492 877	511 865
Coût de la dette financière nette		4.2	(13 384)	308
Résultat de change		4.3	66	69
Autres produits et charges financiers		4.4	(228)	(162)
RESULTAT FINANCIER :			479 331	512 080
Prestations de services et autres revenus		5	815 143	706 022
Frais de personnel		6	(335 699)	(296 757)
Autres charges nettes de gestion		7	(515 092)	(436 659)
RESULTAT D'EXPLOITATION :			(35 648)	(27 394)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT :			443 683	484 686
RESULTAT EXCEPTIONNEL :			-	-
Impôt sur les sociétés		8	9 982	(10 772)
RESULTAT NET :			453 665	473 914

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023
ACTIF

<i>(en k€)</i>	Notes	2023			2022
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	9				
Logiciels		54 278	(43 690)	10 588	9 209
Droit au bail		17 277	(1 870)	15 407	16 847
Autres immobilisations incorporelles		3	-	3	3
Immobilisations incorporelles en cours		4 570	-	4 570	3 024
Immobilisations corporelles	10				
Constructions		12 366	(10 019)	2 347	2 512
Autres immobilisations corporelles		98 025	(65 356)	32 669	35 924
Immobilisations corporelles en cours		49 754	-	49 754	18 228
Immobilisations financières					
Participations	11	3 345 010	(66 800)	3 278 210	3 019 778
Créances rattachées à des participations	12	125 995	-	125 995	-
Prêts et autres immobilisations financières		1 968	-	1 968	1 301
ACTIF IMMOBILISÉ :		3 709 246	(187 735)	3 521 511	3 106 826
Créances	13	483 909	(475)	483 434	696 613
Valeurs mobilières de placement		1	-	1	1
Disponibilités		5	-	5	6
ACTIF CIRCULANT :		483 915	(475)	483 440	696 620
Comptes de régularisation	14	31 178	-	31 178	26 486
TOTAL ACTIF :		4 224 339	(188 210)	4 036 129	3 829 932

MOET HENNESSY SAS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF

<i>(en k€)</i>	Notes	2023	2022
Capital social <i>(dont versé : 428 730)</i>	15	428 730	428 730
Primes d'émission, de fusion et d'apport		1 801 482	1 801 482
Réserves et écarts de réévaluation	16	75 550	75 550
Report à nouveau		421 119	600 099
Résultat de l'exercice		453 665	473 914
Provisions réglementées		-	-
CAPITAUX PROPRES :	15	3 180 546	3 379 775
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :	17	69 855	57 522
Emprunts obligataires		-	-
Autres dettes financières	18	354 441	954
Autres dettes	19	429 100	389 554
DETTES :		783 541	390 508
Comptes de régularisation		2 187	2 127
TOTAL PASSIF :		4 036 129	3 829 932

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

1.	ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	7
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	7
3.	FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POST- CLOTURE	10
4.	RESULTAT FINANCIER	10
5.	PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS	11
6.	FRAIS DE PERSONNEL	11
7.	AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION	12
8.	IMPOT SUR LES SOCIETES	12
9.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13
10.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13
11.	PARTICIPATIONS	13
12.	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	13
13.	CREANCES	14
14.	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	14
15.	CAPITAL ET PRIMES	14
16.	RESERVES ET ECARTS DE REEVALUATION	15
17.	VARIATION DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS	15
18.	DETTE FINANCIERE BRUTE	16
19.	AUTRES DETTES	16
20.	AUTRES INFORMATIONS	17

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la Société

MOËT HENNESSY SAS, société holding, regroupe dans son portefeuille les principales participations françaises "Vins & Spiritueux" du groupe LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON, hors vins d'exception. MOËT HENNESSY SAS fournit en outre des prestations administratives à des sociétés filiales ou apparentées du groupe LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON et engage des frais pour le compte de celles-ci.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

En janvier 2023, MOËT HENNESSY SAS a acquis la société MINUTY SAS pour un montant de 280 millions d'euros. Le pourcentage de détention de MINUTY SAS par MOËT HENNESSY SAS est de 100%.

En mai 2023, MOËT HENNESSY SAS a constitué une nouvelle filiale, MOËT HENNESSY GREECE, pour un montant de 250 millions d'euros. Le pourcentage de détention de MOËT HENNESSY GREECE par MOËT HENNESSY SAS est de 100%.

En juillet 2023, MOËT HENNESSY SAS a souscrit à l'augmentation de capital de la JV DIONISO pour un montant de 5 millions d'euros. Le pourcentage de détention de JV DIONISO par MOËT HENNESSY SAS reste de 50%.

En septembre 2023, MOËT HENNESSY SAS a constitué une nouvelle filiale, MOËT HENNESSY HAINAN COMPANY LTD, pour un montant de 7 millions de yuan (*902 millions d'euros*). Le pourcentage de détention de MOËT HENNESSY HAINAN COMPANY LTD par MOËT HENNESSY SAS est de 100%.

En octobre 2023, MOËT HENNESSY SAS s'est engagé définitivement au versement, en mars 2026, d'un complément de prix d'un montant de 22,5 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition d'ESCLANS ESTATE. Après cette opération, le pourcentage de détention de MOËT HENNESSY SAS dans ESCLANS ESTATE reste inchangé.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Cadre général, changement de méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat de MOËT HENNESSY SAS sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2014-03 et 2015-05 de l'Autorité des Normes Comptables (« *ANC* »), ainsi qu'aux règlements postérieurs, sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2013.

Le compte de résultat est présenté de manière à permettre une meilleure compréhension de la formation du résultat, notamment lié à l'activité patrimoniale de la société, comme décrit en Note 1.1.

Cette présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le résultat de gestion des autres titres, le coût de la dette financière qui est liée en substance à la détention de ces titres, ainsi que les autres éléments résultant de la gestion des titres ou de la dette, en particulier les résultats de change sur instruments de couverture. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres et des créances rattachées, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille, résultats de cession de titres.

MOET HENNESSY SAS

Le résultat d'exploitation inclut des frais de gestion ainsi que des frais de personnel, sous déduction des montants refacturés aux filiales et entreprises liées concernées, soit par facturation de prestations administratives, soit par refacturation des frais qui ont été pris en charge pour-compte.

Les résultats financiers et d'exploitation incluent les éléments dont la nature relève de la gestion financière de la société, ou de l'exploitation administrative, quel que soit leur montant ou leur occurrence. Le résultat exceptionnel englobe ainsi les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans les résultats financier ou d'exploitation.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (*prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition*) ou à leur valeur d'apport.

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits au bail amortis sur la durée des baux et de coûts de développement informatique amortis selon le mode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée de leurs composants (*1 à 3 ans*).

La base amortissable des immobilisations est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

2.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition (*prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition*) ou à leur valeur d'apport.

Elles sont amorties linéairement sur la durée estimée de leur utilisation ; les durées retenues sont les suivantes :

- | | |
|--|------------|
| - matériel informatique | 3 à 10 ans |
| - installations techniques, matériels et outillage | 3 à 12 ans |
| - autre immobilisations corporelles | 3 à 40 ans |

La base amortissable des immobilisations est constituée du coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (*hors frais accessoires*) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence.

S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de situation nette de ces entités. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille de titres de participation sont classées en gestion des filiales et participations.

MOËT HENNESSY SAS

Lorsque la valeur d'inventaire de la participation est négative, une provision pour dépréciation des créances rattachées éventuelles est enregistrée, à due concurrence, en complément de la dépréciation des titres, une provision pour risque au-delà.

2.5. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

2.6. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, ainsi que les quotes-parts de résultats de Groupements d'Intérêt Économique faisant l'objet d'une clause statutaire d'attribution aux associés, sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

2.7. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées au cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont compensés par les pertes et les gains non réalisés des opérations de couvertures associés.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.8. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

2.9. Engagements hors bilan en matière de pension complémentaire de retraite et indemnités de départ en retraite

Le montant de ces engagements résulte d'évaluations actuarielles annuelles réalisées par un actuaire indépendant et déterminées selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations intègrent des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et, le cas échéant, de rentabilité des placements dédiés.

2.10. Impôts sur les sociétés : convention d'intégration fiscale

A compter du 1^{er} janvier 2019, MOËT HENNESSY SAS est société mère d'un groupe fiscal constitué de filiales françaises (*Art. 223 A et suivants du CGI*). La convention d'intégration ne modifie pas, le plus souvent, la charge d'impôt ou le droit au bénéfice des reports déficitaires des filiales concernées ; leur situation fiscale vis-à-vis de MOËT HENNESSY SAS reste en effet identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée, tant que ces filiales sont membres du groupe fiscal. L'économie ou la charge complémentaire d'impôt, du montant de la différence

MOËT HENNESSY SAS

entre la somme de l'impôt comptabilisé par chacune des sociétés intégrées et l'impôt résultant de la détermination du résultat imposable d'ensemble, est enregistrée par MOËT HENNESSY SAS.

3. FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POST- CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes par le Président, aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture.

4. RESULTAT FINANCIER

4.1. Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	2023	2022
Dividendes perçus de sociétés françaises	543 909	525 366
Quote-part de résultat du GIE	(743)	2 132
Produits financiers de filiales et participations	543 166	527 498
Variation des dépréciations	(50 220)	(15 633)
Variation des provisions pour risques et charges	(69)	-
Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations	(50 289)	(15 633)
Résultat de cession	-	-
Gestion des filiales et participations	492 877	511 865

Concernant la variation des dépréciations et provisions, voir également Note 17.

4.2. Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette, y compris effet des instruments de couverture de taux, s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	2023	2022
Coût de la dette financière nette hors Groupe	-	-
Charge d'intérêts intra-groupe	(17 331)	(16)
Produit d'intérêts intra-groupe	3 947	324
Coût de la dette financière nette intra-Groupe	(13 384)	308
Coût de la dette financière nette	(13 384)	308

4.3. Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

(en k€)	2023	2022
Différences positives de change	580	775
Différences négatives de change	(514)	(706)
Variation des provisions pour pertes de change latente	-	-
Résultat de change	66	69

Sur la variation des provisions, voir également Note 17.

4.4. Autres produits et charges financiers

Le montant des autres produits et charges financiers s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	2023	2022
Autres produits financiers	-	-
Autres charges financières	(228)	(162)
Variations des provisions	-	-
Autres produits et charges financiers	(228)	(162)

5. PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS

Les prestations de services sont constituées de facturations de prestations administratives à des sociétés filiales ou apparentées et de refacturations de frais supportés pour le compte de celles-ci. En particulier, lors de la prise de participation de DIAGEO dans MOËT HENNESSY en 1994, a été établie une convention entre DIAGEO et LVMH ayant pour objet la répartition des frais communs de holding entre MOËT HENNESSY SAS et les autres holdings du groupe LVMH. En application de cette convention, la quote-part des frais communs revenant aux autres holdings a donné lieu à facturation par MOËT HENNESSY d'un montant de 277 millions d'euros.

6. FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel incluent les rémunérations brutes et charges patronales, les avantages post-emploi, les autres avantages à long terme et le coût des plans d'options et assimilés.

6.1. Rémunérations brutes

Compte tenu de la nature de l'activité de la société, telle que décrite en Note 1.1, une part importante de ces rémunérations est refacturée aux sociétés du Groupe dans le cadre de prestations administratives.

La rémunération allouée aux mandataires sociaux n'est pas communiquée, dans la mesure où cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.2. Engagements en matière d'avantages post-emploi : pensions complémentaires de retraite et indemnités de départ en retraite

Au 31 décembre 2023, l'engagement non comptabilisé, net des actifs financiers venant en couverture, déterminé selon les mêmes principes que ceux utilisés pour les comptes consolidés du groupe LVMH, est de 37,4 millions d'euros.

Le taux d'actualisation retenu dans l'estimation de cet engagement est de 3,15 %.

Les versements effectués en couverture de cet engagement, soit 7 millions d'euros en 2023 (1 millions d'euros en 2022), sont comptabilisés dans la rubrique Frais de personnel.

MOËT HENNESSY SAS

6.3. Effectif moyen

L'effectif moyen de la société pour 2023 et 2022, se répartit de la manière suivante :

	2023	2022
Cadres	1 060	890
Agents de maîtrise	33	39
Employés	8	7
Total	1 101	936

7. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION

Les charges de gestion sont constituées notamment de maintenance, loyers, honoraires, et frais de déplacements et de communication.

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société telle que décrite en Note 1.1, une part importante de ces charges de gestion est refacturée aux sociétés du Groupe LVMH MOËT HENNESSY - LOUIS VUITTON.

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés comptabilisé dans les autres charges de gestion s'élève à 10 millions d'euros sur l'exercice 2023 (8 millions d'euros en 2022).

8. IMPOT SUR LES SOCIETES

8.1. Ventilation de l'impôt

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en k€)	Résultat avant impôt	(Charge) / Produit d'impôt	Résultat net
Résultat courant	443 683	10 681	454 364
Résultat exceptionnel	-	-	-
	443 683	10 681	454 364
Impôts sur exercices antérieurs	-	(231)	(231)
Provisions pour risques généraux	-	(8 896)	(8 896)
Incidence de l'intégration fiscale	-	8 428	8 428
	443 683	9 982	453 665

8.2. Déficits liés à l'intégration fiscale

Au 31 décembre 2023, le montant des déficits fiscaux restituables par MOËT HENNESSY à ses filiales s'élève à 34 millions d'euros.

8.3. Imposition différée

Le solde d'impôts différés provenant de différences temporaires d'imposition s'élève au 31 décembre 2023 à un montant net débiteur de 6,5 millions d'euros, dont 6 millions d'euros au titre de différences temporaires devant se dénouer en 2024.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en k€)	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2022	Investissements	Valeur nette des actifs cédés et mis au rebut	Dotations aux amortissements	Variations des provisions pour dépréciations	Reclassements nets	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2023
Logiciels	9 209	4 731	-	(5 968)	-	2 616	10 588
Droit au bail	16 847	-	-	(1 440)	-	-	15 407
Autres immobilisations incorporelles	3	-	-	-	-	-	3
Immobilisations incorporelles en-cours	3 024	4 162	-	-	-	(2 616)	4 570
Total	29 083	8 893	-	(7 408)	-	-	30 568

Au 31 décembre 2023, les principales immobilisations incorporelles sont des logiciels acquis ou développés, ainsi que des droits au bail.

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en k€)	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2022	Investissements	Valeur nette des actifs cédés et mis au rebut	Dotations aux amortissements	Variations des provisions pour dépréciations	Reclassements nets	Valeur nette des immobilisations au 31 décembre 2023
Constructions	2 512	-	-	(165)	-	-	2 347
Autres immobilisations corporelles	35 924	4 862	(14)	(8 511)	-	408	32 669
Immobilisations corporelles en cours	18 228	31 934	-	-	-	(408)	49 754
Total	56 664	36 796	(14)	(8 676)	-	-	84 770

Au 31 décembre 2023, les autres immobilisations corporelles correspondent à des aménagements et matériel de bureau.

11. PARTICIPATIONS

(en k€)	2023	2022
Valeur brute du portefeuille de participations	3 345 010	3 036 358
Dépréciations	(66 800)	(16 580)
Total	3 278 210	3 019 778

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.4.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 17.

12. CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations correspondent à un prêt accordé par MOET HENNESSY SAS à MINUTY SAS pour un montant total de 126 millions d'euros (dont 3 millions d'intérêts courus non échus au 31 décembre 2023).

13. CREANCES

Le solde des créances s'analyse ainsi :

<i>(en k€)</i>	2023			2022
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	396 872	-	396 872	673 267
<i>dont : compte courant financier</i>	-	-	-	270 520
<i>dont : clients groupe</i>	395 156	-	395 156	373 034
<i>dont : compte courant d'intégration fiscale</i>	1 716	-	1 716	29 713
Créances sur l'Etat	79 765	-	79 765	16 554
Autres créances	7 272	(475)	6 797	6 792
Total	483 909	(475)	483 434	696 613

L'échéance de l'ensemble des créances est inférieure à un an.

14. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Les comptes de régularisation actif concernent essentiellement les charges constatées d'avance portant sur les Autres charges nettes de gestion.

15. CAPITAL ET PRIMES

15.1. Capital

Le capital social, entièrement libéré, est constitué de 61 247 148 actions au nominal de 7 euros. Toutes les actions constituant le capital social bénéficient des mêmes droits.

15.2. Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres réserves et prov. réglementées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Au 31/12/2022 avant affectation du résultat	61 247 148	428 730	1 801 482	75 550	600 099	473 914	3 379 775
Affectation du résultat 2022	-	-	-	-	473 914	(473 914)	-
Dividendes 2022	-	-	-	-	(652 894)	-	(652 894)
Au 31/12/2022 après affectation du résultat	61 247 148	428 730	1 801 482	75 550	421 119	-	2 726 881
Résultat de l'exercice 2023	-	-	-	-	-	453 665	453 665
Au 31/12/2023 avant affectation du résultat	61 247 148	428 730	1 801 482	75 550	421 119	453 665	3 180 546

Conformément aux statuts et à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2023, le résultat de l'exercice 2022 a été affecté au report à nouveau et 652,9 millions d'euros ont été versés aux actionnaires.

16. RESERVES ET ECARTS DE REEVALUATION

Les réserves s'analysent de la façon suivante :

(en k€)	2023	2022
Réserve légale	42 873	42 873
Réserves réglementées	32 677	32 677
Autres réserves	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Total	75 550	75 550

Les réserves réglementées comprennent la réserve constituée lors de la conversion du capital en euros.

17. VARIATION DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31 décembre 2022	Dotations	Utilisations	Reprises	31 décembre 2023
Titres de participation	16 580	50 220	-	-	66 800
Autres actifs	999	-	-	(524)	475
Dépréciations d'actifs	17 579	50 220	-	(524)	67 275
Autres risques et charges	20 792	13 246	(6 401)	(3 691)	23 946
Risques généraux	36 529	16 430	-	(7 534)	45 425
Pertes de change latentes	201	484	(201)	-	484
Provisions pour risque et charges	57 522	30 160	(6 602)	(11 225)	69 855
Total	75 101	80 380	(6 602)	(11 749)	137 130
Dont : Résultat financier		50 289	-	-	
Résultat d'exploitation		13 661	(6 602)	(4 215)	
dont frais de personnel		13 177	(6 401)	(3 691)	
Autres		16 430	-	(7 534)	
		80 380	(6 602)	(11 749)	

Les provisions pour autres risques incluent notamment des provisions pour rémunérations différées ; elles correspondent en outre à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisées ou probables, liées aux activités de la société ou de ses filiales.

Les provisions pour risques généraux correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisés ou probables, qui résultent des activités de la Société ou de ses filiales ; ces activités sont en effet exercées à un niveau international, dans le contexte d'un cadre réglementaire souvent imprécis, évoluant selon les pays et dans le temps, et s'appliquant à des domaines aussi variés que la composition des produits ou le calcul de l'impôt.

En particulier, la Société peut faire l'objet de contrôles fiscaux et, le cas échéant, de demandes de rectifications de la part des administrations fiscales. Ces demandes de rectifications, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées non encore notifiées, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables. L'évolution des provisions reflète notamment la résolution de certaines discussions avec des administrations fiscales, douanières ou autres, tant en France qu'à l'étranger.

Voir également Notes 4, 8 et 11.

18. DETTE FINANCIERE BRUTE

La dette financière brute s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	2023	2022
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71	207
Dettes financières intra-groupe	354 370	747
Autres dettes	-	-
Autres dettes financières	354 441	954
Dettes financières brute	354 441	954

18.1. Analyse de la dette financière brute par échéance

La répartition de la dette financière brute par nature et selon son échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, est présentée dans le tableau ci-après :

(en k€)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71	71	-	-	-	-
Dettes financières intra-groupe	354 370	354 370	-	-	1 834	354 370
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
Autres dettes financières	354 441	354 441	-	-	1 834	354 370
Dettes financières brute	354 441	354 441	-	-	1 834	354 370

18.2. Dette financière intra-groupe

Au 31 décembre 2023, la dette financière intra-Groupe est constituée, d'un emprunt à moins d'un an pour un montant total de 300,6 millions d'euros et d'un compte courant financier pour un montant total de 53,7 millions d'euros avec la société du groupe LVMH assurant la gestion centralisée de la Trésorerie.

Ce solde inclut des intérêts courus à hauteur de 1 834 milliers d'euros.

19. AUTRES DETTES

La répartition des autres dettes par nature et selon leur échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, sont présentées dans le tableau ci-après :

(en k€)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	163 612	163 612	-	-	102 802	73 115
Dettes fiscales et sociales	155 316	155 316	-	-	88 279	-
Autres dettes	110 172	2 672	107 500	-	-	-
Autres dettes	429 100	321 600	107 500	-	191 081	73 115

20. AUTRES INFORMATIONS

20.1. Autres engagements

<i>(en k€)</i>	2023
Donnés : Cautions accordées à des filiales directes et indirectes	10 679

20.2. Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune nouvelle convention avec les parties liées au sens de l'article R.123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

Voir également Note 5.

20.3. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société MOËT HENNESSY SAS sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SE

au capital de 150 614 520 euros

22 avenue Montaigne – 75008 PARIS

775 670 417 RCS Paris

La société MOËT HENNESSY SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, conformément aux articles L 233-17 et R 233-15 du Code de Commerce, d'établir des comptes consolidés.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'unités monétaires)	Siège social	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital (a)	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals accordés	Chiffres d'affaires hors taxes	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice	Dividendes encaissés en 2023 (b)
						Brute	Nette					
Filiales françaises (> 50%)												
MHCS SA	Epernay	EUR	433 84	4 035 723	99,99	1045 200	1045 200	-	-	2 907 835	54 1374	60 647
Moët Hennessy Investissements SA	Paris	EUR	460 040	(8 676)	99,99	460 040	460 040	-	-	-	60	-
Jas Hennessy & Co SA	Cognac	EUR	16 588	3 767 278	99,02	453 987	453 987	-	-	1846 075	567 689	483 262
Esclans Estate SAS	La Motte	EUR	2 400	14 238	100,00	349 920	349 920	-	-	-	(3)	-
Minuty SAS	Gassin	EUR	273 (c)	43 723 (c)	100,00	280 000	280 000	125 995	-	73 978 (c)	10 688 (c)	-
Cie Française de Champagne et du Luxe SA	Epernay	EUR	2 700	110 127	99,99	245 053	245 053	-	-	2 316	3 585	-
Chamfipar SA	Epernay	EUR	4 500	123 314	100,00	228 863	228 863	-	-	2 240	3 977	-
Château d'Esclans SAS	La Motte	EUR	16 005	43 800	55,00	137 280	137 280	-	-	24 799	16 948	-
Château du Galoupet SAS	La Londe-les-Maures	EUR	20 000	(6 487)	100,00	46 903	13 513	-	-	685	(4 536)	-
Rum Entreprise SAS	Paris	EUR	7 238	(10 264)	100,00	15 000	15 000	-	-	6 119	(6 324)	-
Chandon International SAS	Paris	EUR	13 500	(13 065)	100,00	13 500	435	-	-	3 629	(13 065)	-
Cravan SAS	Paris	EUR	7 200	(3 561)	100,00	7 200	7 200	-	-	927	(2 716)	-
Participations françaises (> 10% et ≤ 50%)												
GIE Polynomes		EUR	44 275	(4 956)	15,00	6 641	6 641	-	-	32	(4 956)	-
Participations étrangères (> 10% et ≤ 50%)												
JV Dioniso		EUR	1000	59 868	50,00	49 519	30 434	-	-	64 113	(16 114)	-
Autres filiales et participations												
Filiales												
Filiales françaises						36	36	-	-			-
Filiales étrangères						2 677	2 677	-	-			-
Participations												
Participations françaises						1270	9	-	-			-
Participations étrangères						1921	1921	-	1629			-
						3 345 010	3 278 210	125 995	1 629			543 909

(a) Avant affectation du résultat de l'exercice.

(b) Hors quote-part de résultats de GIE.

(c) Données du rapport des commissaires aux comptes au 31 Octobre 2023.